

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « L'ESCAPADE » DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'ATELIERS BEAUTE POUR LES RESIDENTS DE LA RESIDENCE EUGENE ROBIN**

La Présidente du CCAS,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R 123-21 et R 123-22,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration donnée à la Présidente et à la Vice-présidente,

Considérant la nécessité de mettre en place des ateliers beauté dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie pour les résidents de la résidence Eugène Robin ;

**Article 1er :** DECIDE de signer la convention avec L'Escapade ouvert sous le numéro Siret 93142513600021 et code APE 9602B, situé 2, avenue Pierre Brossolette - 95250 Beauchamp, représenté par Tiffany MARTEL ;

**Article 2 :** La prestation aura lieu à partir du vendredi 16 mai et jusqu'au 27 juin 2025 inclus, pour un montant de 100 € TTC par séance, à raison de 4 séances sur la période ;

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Résidence Eugène Robin ;

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

**Article 5 :** DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire certifie que  
cette décision a été mise  
en ligne sur le site de la  
ville le 02/06/2025



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

*[Signature]*  
Françoise NORDMANN